



Informations de base	
<p>2000/0174(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	Procédure terminée
<p>Valeurs mobilières: admission à la côte officielle, information à publier. Codification</p> <p>Abrogation 2022/0405(COD) Modification 2001/0117(COD) Modification 2003/0045(COD) Modification 2003/0263(COD)</p> <p>Subject</p> <p>2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Juridique et marché intérieur		MEDINA ORTEGA Manuel (PSE)	21/06/2000
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ECON Economique et monétaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions	Date
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2345	2001-05-07
Commission européenne	DG de la Commission			Commissaire
	Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
20/07/2000	Publication de la proposition législative	COM(2000)0126 	Résumé
04/09/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		

06/03/2001	Vote en commission, 1ère lecture		
14/03/2001	Décision du Parlement, 1ère lecture	T5-0130/2001	Résumé
07/05/2001	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
28/05/2001	Signature de l'acte final		
28/05/2001	Fin de la procédure au Parlement		
06/07/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/0174(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive
Modifications et abrogations	Abrogation 2022/0405(COD) Modification 2001/0117(COD) Modification 2003/0045(COD) Modification 2003/0263(COD)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 044 Traité CE (après Amsterdam) EC 095 Règlement du Parlement EP 52-p1
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T5-0130/2001 JO C 343 05.12.2001, p. 0102-0152	14/03/2001	Résumé
Commission Européenne				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base législatif	COM(2000)0126 	20/07/2000	Résumé	
Autres Institutions et organes				
Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1441/2000 JO C 116 20.04.2001, p. 0069	29/11/2000	

Informations complémentaires		

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
<p>Directive 2001/0034 JO L 184 06.07.2001, p. 0001</p> <p style="text-align: right;">Résumé</p>

Valeurs mobilières: admission à la côte officielle, information à publier. Codification

2000/0174(COD) - 20/07/2000 - Document de base législatif

OBJECTIF: codification de plusieurs directives portant sur l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle et l'information à publier sur ces valeurs. CONTENU: dans un souci de clarté et de transparence du droit communautaire, la présente proposition vise la codification des directives 79/279/CEE portant coordination des conditions d'admission de valeurs mobilières à la cote officielle d'une bourse de valeurs, 80/390/CEE portant coordination des conditions d'établissement, de contrôle et de diffusion du prospectus à publier pour l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle d'une bourse de valeurs, 82/121/CEE relative à l'information périodique à publier par les sociétés dont les actions sont admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et 88/627/CEE concernant les informations à publier lors de l'acquisition et de la cession d'une participation importante dans une société cotée en bourse. La nouvelle directive se substituera aux diverses directives qui font l'objet de l'opération de codification. La proposition respecte totalement la substance des textes codifiés et se borne donc à les regrouper en un texte unique en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification. Cette proposition de codification tient compte du remplacement de la référence à l'"écu" par la référence à l'"euro" prévu par le règlement 1103/97/CE du Conseil.

Valeurs mobilières: admission à la côte officielle, information à publier. Codification

2000/0174(COD) - 14/03/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans rapport).

Valeurs mobilières: admission à la côte officielle, information à publier. Codification

2000/0174(COD) - 28/05/2001 - Acte final

Le Conseil a adopté la directive 2001/34/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'admission de valeurs mobilières à la cote officielle et l'information à publier sur ces valeurs. Cette directive codifie le texte des directives 79/279/CEE, 80/390/CEE, 82/121/CEE et 88/627/CEE.